

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale

Arrêté modificatif du

09 AVR. 2018

portant composition du jury des concours externe et interne de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ouverts au titre de l'année 2018

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, notamment ses articles 4 et 5 ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 11 février 1986 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, notamment son article 9 ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 7 février 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2018 portant nomination de Mme Martine GUSTIN-FALL, Inspectrice générale de la jeunesse et des sports, en qualité de Présidente du jury des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse au titre de l'année 2018 ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2018 portant composition du jury des concours externe et interne de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ouverts au titre de l'année 2018 ;

Sur proposition de la Présidente du jury ;

Arrête

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 6 avril 2018 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 1 : Sont nommés membres du jury des concours de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse au titre de l'année 2018 :

| | |
|------------------------|---|
| M. Antoine ARKI | Inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Creuse |
| Mme Dominique BILLET | Inspectrice de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative |
| M. Jean-Pierre BRAQUET | Inspecteur de la jeunesse et des sports hors classe à la direction départementale de la cohésion sociale du Vaucluse |
| M. Eric BRUILLARD | Professeur des Universités à Paris Descartes |
| M. Michel CALZAT | Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse hors classe à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne Rhône-Alpes |
| Mme Charlotte CHELLE | Conseillère technique et pédagogique supérieure de classe normale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine |
| Mme Fanny COLL | Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale à la direction départementale de la cohésion sociale d'Alpes-Maritimes |
| Mme Catherine DE NADAI | Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine |
| M. David DURAND | Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie |
| M. Franck ESCOFFIER | Inspecteur de la jeunesse et des sports au secrétariat général des Ministères sociaux |
| M. Renaud GAUTRON | Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Deux-Sèvres |
| Mme Caroline GAZELLE | Inspectrice de la jeunesse et des sports à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Alpes de Haute Provence |
| Mme Joëlle GELLERT | Conseillère technique et pédagogique supérieure de classe normale à la direction des sports |

| | |
|-------------------------|--|
| Mme Mathilde GOUGET | Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe au centre national pour le développement du sport |
| Mme Florence GUILLOT | Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Occitanie |
| M. Thomas GUTHMANN | Inspecteur de la jeunesse et des sports hors classe à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Haut-Rhin |
| M. Damien KLEIMANN | Inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Grand-Est |
| M. Francis LABREUCHE | Inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale de la cohésion sociale de la Côte d'Or |
| M. Fabrice LANDRY | Inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de Loire |
| M. Pierre LEMAITRE | Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie |
| Mme Gwenaëlle LETANG | Ingénieure à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes de Montreuil |
| M. Robert LOUVET | Inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Occitanie |
| Mme Virginia MANGEMATIN | Conseillère technique et pédagogique supérieure de classe normale à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative |
| Mme Sophie MARTINET | Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative |
| M. Pierre OUDOT | Inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative |
| M. Sylvain REMY | Inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale déléguée de la Seine-Maritime |

| | |
|-------------------------|---|
| M. Thierry ROCHEL | Inspecteur de la jeunesse et des sports honoraire |
| Mme Véronique SAUVAGEOT | Inspectrice de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle au centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Provence Alpes Côte d'Azur, site d'Antibes |
| Mme Nicole SUAREZ | Conseillère technique et pédagogique supérieure de classe normale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Provence Alpes Côte d'Azur |
| M. Emmanuel THIRY | Inspecteur de la jeunesse et des sports hors classe à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Grand-Est – Antenne de Châlons-en-Champagne |
| M. William VERRIER | Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale à direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative |
| M. Jacques VIEILLARD | Professeur de sport de classe normale au centre de ressources, d'expertise et de performance sportive d'Ile-de-France |
| M. Sébastien VILAPLANA | Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Alpes |
| Mme Scarlett WILSON | Enseignante honoraire » |

Article 2

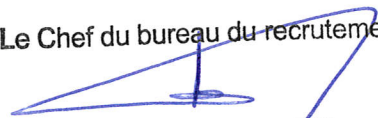
En cas d'indisponibilité de la présidente, cette fonction sera assurée par M. Pierre OUDOT.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **09 AVR. 2018**

Le Chef du bureau du recrutement



Arnaud SCOLAN